

Question 6
du groupe PLR, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, concernant le chef du
Service informatique: qu'en est-il?

Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il d'avoir maintenu des rapports de travail avec le chef du Service informatique, qu'il a limogé de cette fonction, en le gardant comme délégué aux questions informatiques, alors même que les rapports de confiance étaient rompus?

En quoi consiste la nouvelle fonction?